

Que faire après la classe de 9^e ?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Edition 2013
uniquement disponible en ligne

**Que faire
après la
classe de
9e ?**

Table des matières

Préface de Madame Mady Delvaux-Stehres Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	7
Le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique	8
Après la 9 ^e , une nouvelle étape... et les étapes à suivre	9
La réforme de la formation professionnelle	11
Les formations menant aux DAP / CCP	12
Les formations menant au diplôme de technicien	19
Les critères de promotion au cycle inférieur	27
Le baccalauréat international	28
Les lycées techniques les adresses	29
Les internats	32
Les services d'orientation et de conseil 1. LA MAISON DE L'ORIENTATION 2. LE CPOS 3. LE SPOS 4. L'ALJ 5. LE SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE L'ADEM 6. LE MENFP 7. LES CHAMBRES PROFESSIONNELLES	33

**Chères élèves, chers élèves,**

Vous voici arrivés à un moment de faire des choix qui engagent votre avenir.

Au cours des années que vous avez passées à l'école, vous avez suivi une formation générale et vous avez pu vous rendre compte de vos forces et de vos faiblesses, ainsi que de vos préférences pour certaines matières. Maintenant c'est à vous de vous engager et de prendre une décision concernant votre formation ultérieure.

Nos écoles offrent de multiples voies de formation. La brochure que vous tenez entre vos mains vous fournit des informations essentielles qui vous permettront de distinguer entre les différents régimes, divisions et sections, afin de vous aider à mieux vous orienter.

Le Service de Psychologie et d'Orientation scolaires (SPOS) de votre lycée est à votre disposition pour des explications supplémentaires.

Chers parents,

Il vous importe certainement que votre enfant s'oriente vers une formation qui lui procure une satisfaction personnelle et lui ouvre des perspectives intéressantes pour son avenir professionnel.

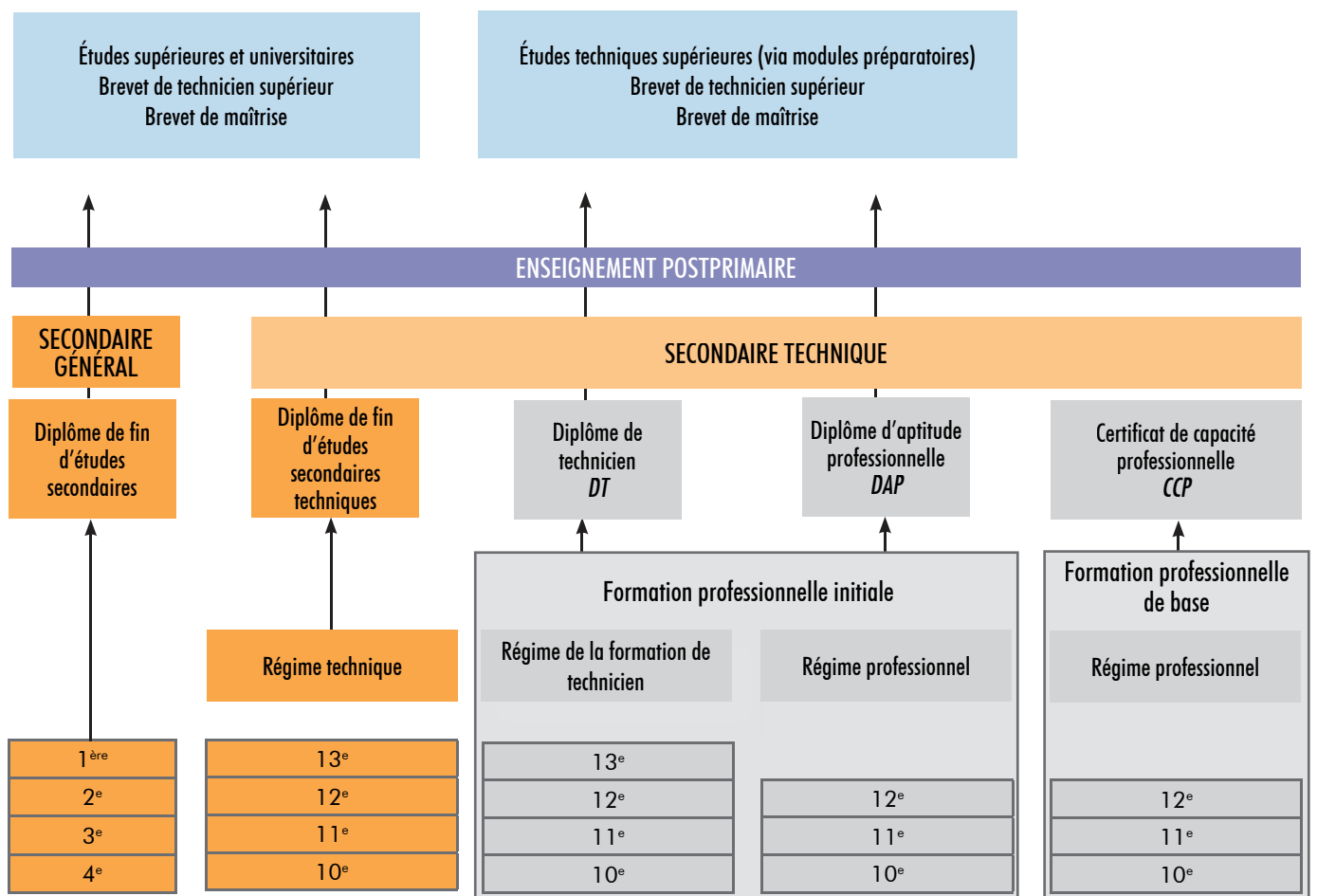
Ce guide vous est également destiné afin que vous puissiez accompagner et conseiller votre enfant au moment où il choisit sa voie de formation.

En espérant que vous y trouverez les informations qui vous permettent de prendre des décisions en connaissance de cause, je vous souhaite bonne lecture.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mady'.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

LE CYCLE MOYEN ET LE CYCLE SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE



APRÈS LA 9^E, UNE NOUVELLE ÉTAPE... ET LES ÉTAPES À SUIVRE

À la fin de l'année scolaire les élèves doivent décider quelle formation ils vont commencer. Ils doivent s'inscrire eux-mêmes pour la prochaine année scolaire, car l'inscription ne se fait plus automatiquement.

Bien sûr toutes les formations sont accessibles

aux filles et aux garçons, mais pour faciliter la lecture de la brochure, le terme « élève » est utilisé sous sa forme masculine. De même, les noms des métiers et professions sont présentés sous la forme masculine.

1) Inscription dans une classe de 10^e du régime technique

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de 10^e du régime technique, doit s'inscrire auprès du lycée technique de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. Il faut que l'élève fournisse les documents suivants :

- 1) une fiche d'inscription qu'il recevra au secrétariat du lycée choisi ;
- 2) les bulletins de 9^e ;
- 3) l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il faut absolument qu'il s'inscrive. Dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de répétition, l'inscription en juillet est indispensable.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes et l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SPOS de son lycée.

2) Inscription dans une classe de la formation professionnelle (régime de la formation de technicien et régime professionnel)

a) Classe de 10^e plein temps (nouveau régime)

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de 10^e plein temps, doit s'inscrire auprès du lycée technique de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. Il faut que l'élève fournisse les documents suivants:

- 1) une fiche d'inscription qu'il recevra au secrétariat du lycée choisi ;
- 2) les bulletins de 9^e ;
- 3) l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il faut absolument qu'il s'inscrive. Dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de répétition, l'inscription en juillet est indispensable. En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes et l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SPOS de son lycée.

b) Classe de 10^e concomitant (sous contrat d'apprentissage)

Si l'élève a pris la décision de faire un apprentissage chez un patron sous contrat d'apprentissage, il doit s'adresser au service d'Orientation professionnelle (OP) de l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi), au SPOS de son lycée ou à l'Action Locale pour Jeunes (ALJ). (voir p. 34) C'est là qu'il aura des informations sur les postes d'apprentissage, la situation sur le marché de l'emploi, etc.

S'il n'a pas encore décidé quelle profession apprendre, il peut s'adresser au service d'Orientation professionnelle en vue d'un entretien d'orientation. Généralement, ce service lui fournit une liste d'entreprises à la recherche d'un apprenti. Si l'élève trouve un patron formateur à l'aide des offres de l'OP, de l'ALJ, du SPOS ou par son propre initiative, il retourne à l'OP. Le jeune qui a besoin de soutien ou d'un accompagnement, pendant cette période, peut s'adresser à l'ALJ.

C'est le service OP qui lui remet les documents en vue de la conclusion du contrat d'apprentissage et de l'inscription à un lycée technique.

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle réformée repose essentiellement sur 3 axes:

- l'approche par compétences: Tout comme les autres ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise, la formation professionnelle passe elle aussi d'un enseignement essentiellement fondé sur les contenus des matières scolaires à un enseignement axé sur le développement des compétences. Les compétences sont définies comme un ensemble organisé de connaissances (savoirs), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) qu'il faut posséder pour exercer une profession ou un métier.

- le système modulaire: Chaque formation professionnelle est structurée en différentes unités capitalisables (qualifications partielles). Ces unités sont subdivisées en modules de formation qui mènent à une ou plusieurs compétences d'un métier ou d'une profession.

L'organisation modulaire permet d'établir des liens et des passerelles entre les différentes formations. Elle a également l'avantage de permettre aux apprentis qui ont échoué dans un nombre réduit de modules de les rattraper en cours de formation, sans devoir redoubler toute une année.

- le partenariat renforcé entre la formation en milieu scolaire et la formation en milieu professionnel, qui doit aboutir à une meilleure adaptation aux exigences des situations professionnelles réelles.

La formation professionnelle réorganise le régime professionnel et le régime de la formation de technicien. Elle porte sur un total de 119 formations, réparties sur 3 niveaux:

- la formation menant au **Certificat de capacité professionnelle (CCP)**, d'une durée normale de 3 ans. Elle se déroule surtout en milieu professionnel et s'adresse à des élèves qui n'ont pas accès aux formations de DAP ou de DT.
- la formation menant au **Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)**, qui remplace l'actuel Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). Elle a une durée normale de 3 ans et peut être offerte soit sous contrat de stage, soit sous contrat d'apprentissage.
- la formation menant au **Diplôme de technicien (DT)**, d'une durée normale de 4 ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle. Cette formation sera principalement organisée sous contrat de stage. Des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves qui visent un accès aux études techniques supérieures.

Formations menant aux DAP

Tableaux des formations, structures et conditions d'admission particulières
Agriculture

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Agriculteur	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Fleuriste	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Floriculteur	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Maraîcher	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Opérateur de l'environnement et de la forêt	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Pépiniériste-paysagiste	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Viticulteur (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe

Alimentation

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Boucher-charcutier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Boulangier-pâtissier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Meunier (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Traiteur	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Vendeur en boucherie - charcuterie	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
vendeur en boulangerie-pâtisserie	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe

Légende :

- ▶ : année plein temps au lycée / ▷ : année concomitante
 (1) : formation scolaire et certification à l'étranger
 (2) : à partir de la 2^{ème} année scolaire la formation se fait à l'étranger

Mode-santé-hygiène

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Aide-soignant	▶▶▶	l'admission des candidats est arrêtée par une commission		1. moyenne des notes annuelles en langues : ≥ 38 ; 2. l'admission est arrêtée par une commission
Auxiliaire de vie	▶▶▶	l'admission des candidats est arrêtée par une commission		1. moyenne des notes annuelles en langues : ≥ 38 ; 2. l'admission est arrêtée par une commission
Bijoutier-orfèvre (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Bottier-cordonnier (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Coiffeur	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Cordonnier-réparateur (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Couturier (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Esthéticien	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Fourreur (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Horloger (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Maroquinier (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Prothésiste dentaire (1)	▶▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Mécanicien - orthopédiste-bandagiste (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Modiste-chapelier (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Opticien	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Tailleur	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Vendeur technique en optique	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe

Mécanique

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Armurier (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Bobineur (2)	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Carrossier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Débosselleur de véhicules automoteurs	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Garnisseur d'autos (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Instructeur de la conduite automobile	▷▷▷	être âgé de 20 ans et être en possession du permis de conduire B depuis 2 ans / examen auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures – département transport (MDDI)		
Magasinier du secteur automobile	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Maréchal-ferrant (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Mécanicien de mécanique générale	▷▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Mécatronicien d'autos et de motos	▷▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Mécanicien de cycles (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Mécanicien de machines à coudre et à tricoter (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Mécanicien de machines et de matériel industriels et de la construction	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Peintre de véhicules automoteurs	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe

Construction-habitat

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Carreleur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Charpentier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Couvreur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Électricien	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Fabricant et installateur d'enseignes lumineuses (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Fabricant - poseur de volets et de jalousies (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Ferblantier-zingueur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Fumiste-ramoneur (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Installateur chauffage -sanitaire	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Installateur frigoriste (2)	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Maçon	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
magasinier du secteur énergétique (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Magasinier - électronique (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Marbrier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Menuisier	▷▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Nettoyeur de bâtiments (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Parqueteur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Peintre-décorateur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Plafonneur - façadier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe

(suite)

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Serrurier	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Tailleur - sculpteur de pierres	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Tapissier - Décorateur (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
vitrier-miroitier (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Vitrier d'art (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe

Industrie

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Brasseur-malteur (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Dessinateur en bâtiment	▷▷▷	admission directe	admission directe	Note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Électronicien en communication	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Électronicien en énergie	▷▷▷/ ▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Informaticien qualifié	▷▷▷	admission directe	admission directe	-
Mécanicien d'avions cat A	▷▷	12 ^e technicien électrotechnique ou mécanique OU CATP/ DAP mécanique ou électrotechnique		
Mécanicien industriel et de maintenance	▷▷▷/ ▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Mécanicien d'usinage	▷▷▷/ ▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Mécatronicien	▷▷▷	admission directe	admission directe	-
Menuisier-ébéniste	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Constructeur métallique	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques

Commerce

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Agent de voyages	▷▷▷	admission directe	admission directe	moyenne des notes annuelles en langues : ≥ 38
Assistant en pharmacie	▶▷▷	admission directe	admission directe	–
Décorateur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe
Agent administratif et commercial	▶▷▷	admission directe	admission directe	–
Gestionnaire qualifié en logistique	▷▷▷	admission directe	admission directe	–
Conseiller en vente	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe



Hôtellerie

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Cuisinier	▶▶▶/▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Hôtelier-restaurateur	▶	être en possession de DAP / CATP restaurateur		
Restaurateur	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Serveur de restaurant	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe

Divers

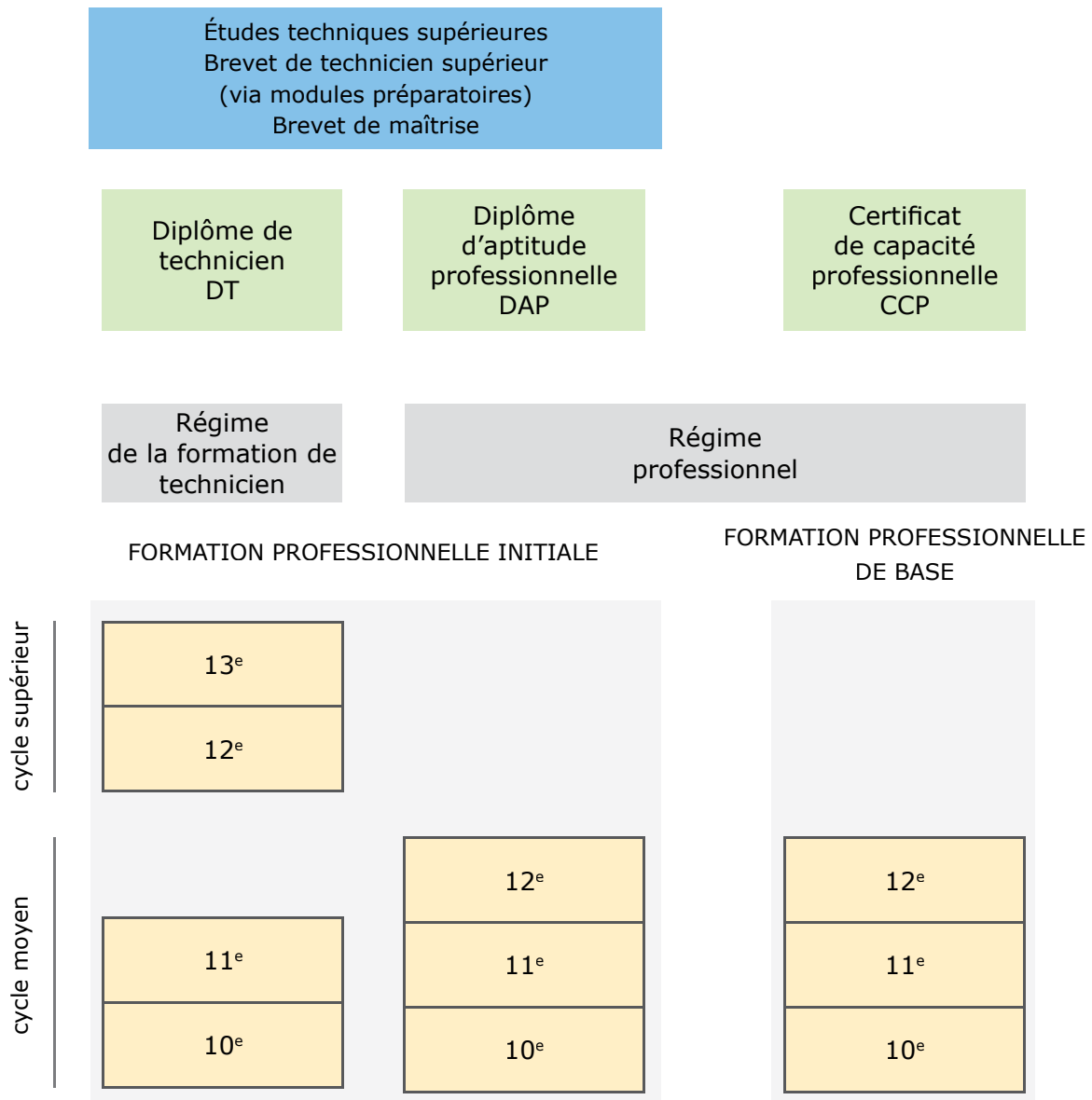
Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance		
		9 TE	9 PO	9 PR
Fabricant-réparateur d'instruments de musique (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Imprimeur (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Instructeur de natation	▶▶▶	admission directe	admission directe	–
Photographe	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Relieur	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe
Sérigraphe (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe

Formations menant au diplôme de technicien

Tableau des formations, structures et conditions d'admission particulières

Formation	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance :	
	9 TE	9 PO
Division administrative et commerciale	admission directe	moyenne des notes annuelles ≥ 38 en langues
Division agricole : section agricole section environnement naturel section horticole	admission directe	note annuelle ≥ 38 en sciences naturelles
Division artistique	l'élève doit faire preuve de compétences artistiques ; le ministre fixe les modalités pour évaluer ces compétences	
Division électrotechnique : technicien en communication technicien en énergie	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division génie civil : technicien en bâtiment technicien en constructions civiles technicien en travaux publics	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division hôtelière et touristique : technicien en hôtellerie technicien en tourisme	admission directe	moyenne des notes annuelles ≥ 38 en langues
Division informatique	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division mécanique : technicien en mécanique automobile technicien en mécanique générale	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
technicien en mécanique d'avions	CATP / DAP	CATP / DAP
Division en équipement du bâtiment: technicien en équipement énergétique et technique du bâtiment	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques

Le cycle moyen et le cycle supérieur de la formation professionnelle de l'EST



FORMATION PROFESSIONNELLE DE BASE

CCP:

Certificat de capacité professionnelle

Certificat de
capacité professionnelle
CCP

12 ^e
11 ^e
10 ^e

Apprentissage de différents métiers dans les domaines suivants :

- | | | |
|--|---|---|
| • Assistant fleuriste | • Electricien | • Parqueteur |
| • Assistant horticulteur en production | • Fabricant poseur de volets, de jalousies, de marquises et de stores | • Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier |
| • Assistant en mécanique automobile | • Fourreur | • Peintre-décorateur |
| • Assistant pépiniériste-paysagiste | • Fumiste-ramoneur | • Peintre de véhicules automoteurs |
| • Bottier-coordonnier | • Garnisseur d'autos | • Plafonneur-façadier |
| • Boucher-charcutier | • Installateur chauffage-sanitaire | • Retoucheur |
| • Boulanger-pâtissier | • Maçon | • Serveur |
| • Carreleur | • Marbrier | • Tailleur |
| • Coiffeur | • Maroquinier | • Tailleur-sculpteur de pierres |
| • Commis de vente | • Mécanicien de cycles | • Tapissier-décorateur |
| • Cordonnier-réparateur | • Meunier | • Viticulteur |
| • Couturier | • Modiste-chapelier | • Vitrier d'art |
| • Couvreur | • Nettoyeur de bâtiments | • Vitrier-miroitier |
| • Cuisinier | | |

Conditions d'admission :

- 15 ans au moins au 1er septembre de l'année en cours ;
- avoir réussi au moins 18 modules en classe de 9^e MO ou avoir fréquenté une classe IPDM

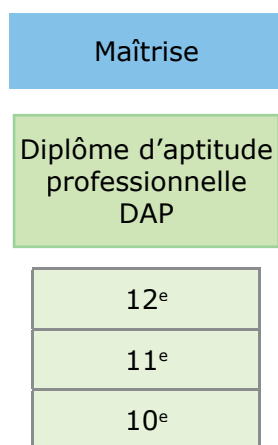
Formation :

- Formation à l'entreprise et cours concomitant de 1 ou 2 jours par semaine au lycée.
- Cours au lycée : modules d'enseignement professionnel en ateliers scolaires et modules d'enseignement général.

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

DAP :

Diplôme d'aptitude professionnelle



Apprentissage de différents métiers ou professions dans les domaines suivants en vue de l'obtention du DAP :

- agricole
- artisanal
- commercial
- hôtelier et touristique
- industriel
- ménager
- profession de santé

Conditions d'admission :

- Avoir réussi une 9^e
- liste des formations et des conditions d'admission qui mènent à un DAP : voir tableaux en pages 12-18.

Formation :

- Formation préparant à la vie professionnelle.
- Formation par alternance de 3 ans
- Entrée dans la vie active, possibilité de poursuivre les études en vue de l'obtention du diplôme de technicien ou du brevet de maîtrise.
- Toutes les formations sont accessibles aux jeunes filles et aux garçons.

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

DT :

Diplôme de technicien

Études techniques
supérieures
(via modules préparatoires)
Vie active

Diplôme de technicien

13^e

12^e

11^e

10^e

Choix sur 13 divisions :

- division administrative et commerciale ;
- division agricole (sections agricole, environnement naturel, horticole) ;
- division artistique ;
- division électrotechnique (sections communication et énergie) ;
- division génie civil (sections bâtiment, constructions civiles, travaux publics) ;
- division hôtelière et touristique (sections hôtelière et touristique) ;
- division informatique ;
- division en équipement du bâtiment (section équipement énergétique et technique des bâtiments ;
- division mécanique (sections mécanique générale et mécatronique automobile) ;
- technicien en mécanique d'avions.

Formation

- Le diplôme de technicien se distingue du DAP par un profil de compétences plus approfondies et diversifiées ainsi que par une culture générale plus poussée.
- Formation polyvalente axée sur la vie professionnelle, préparation à des postes de responsabilité.
- Cycle de 4 ans, plein temps au lycée et stages de formation en entreprise.
- Entrée dans la vie active ou possibilité de faire des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante sous condition d'avoir réussi les modules préparatoires.

LE RÉGIME TECHNIQUE

Études supérieures
et universitaires
Vie active

Diplôme de
fin d'études secondaires
techniques

Examen national

14 ^e (*)
13 ^e
12 ^e
11 ^e
10 ^e

Formations menant au diplôme de fin d'études secondaires techniques

Tableau des formations, structures et conditions d'admission particulières

Division administrative et commerciale	moyenne des notes annuelles ≥ 38 en langues
Division technique générale	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division des professions de santé et des professions sociales	note annuelle ≥ 38 en sciences naturelles
Division artistique	faire preuve de compétences artistiques illustrées par un dossier artistique personnel

Formation

- Formation générale importante.
- Formation technique, théorique et pratique poussée.
- Cycle de 4 ans, plein temps au lycée, 5 ans pour la division des professions de santé et des professions sociales.
- Entrée dans la vie active ou possibilité d'accéder à des études universitaires.

(*) classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales

Division administrative et commerciale

13 CG	13 CC
12 CG	12 CC
11 CM	
10 CM	

Classes de 10^e et de 11^e : formation générale et administrative.

Classes de 12^e et de 13^e : choix entre deux sections :

- Gestion (CG)
- Communication et Organisation (CC)

- Section « Gestion » :

La section « Gestion » est une formation axée sur la comptabilité et la gestion dans les entreprises.

- Section « Communication et Organisation » :

La section « Communication et Organisation » est axée sur la communication et les techniques administratives du secrétariat.

Travail dans le domaine administratif et de gestion auprès d'entreprises privées ainsi qu'auprès de l'État.

Le diplôme obtenu permet également la poursuite d'études supérieures, plus particulièrement dans les domaines de l'économie, du droit et de la comptabilité.

Division technique générale

13 GE	13 GI
12 GE	12 GI
11 TG	
10 TG	

Classes de 10^e et de 11^e : formation générale et technique.

Classes de 12^e et de 13^e : choix entre les sections :

- Technique générale (GE)
- Informatique (GI)

- Section « Technique générale » :

Cette section prépare aux carrières moyennes dans les entreprises industrielles technico-commerciales e.a. Elle prépare également à des études supérieures d'ingénieur et d'autres professions dans le secteur technique et des sciences exactes.

- Section « Informatique » :

Cette section prépare à la vie professionnelle et à des études supérieures en informatique.

Division artistique

11 AR
10 AR

Quatre ans de formation générale et professionnelle. Les cours comprennent des cours théoriques et pratiques transmettant une bonne culture générale ainsi qu'un large aperçu des branches spécialisées des domaines de l'art et de la communication visuelle.

Les branches de la formation professionnelle sont organisées autour de trois domaines, à savoir 'Base culturelle', 'Signe / Image', 'Mouvement / Espace'.

Division des professions de santé et des professions sociales

Diplôme d'assistant technique médical en laboratoire*	Diplôme d'assistant technique médical en radiologie*	Diplôme d'infirmier		Diplôme d'éducateur*
		BTS		
14 SL	14 SR			14 ED
13 SL	13 SR	13 SH	13 SI	13 ED
12 SL	12 SR	12 SI		12 ED
11 PS				
10 PS				

Description:

Les classes de 10^e et 11^e comprennent une formation générale, une préformation théorique et pratique aux professions de santé et sociales. La formation de l'infirmier comprend deux années à l'enseignement secondaire technique (12^e et 13^e) et deux années de BTS. A l'élève ayant réussi la classe de 13^e est délivré un diplôme de bac technique donnant accès ou au BTS de l'infirmier ou aux études supérieures.

La formation de l'ATM en laboratoire* et de l'ATM en radiologie* n'est plus offerte à partir de l'année 2011-2012.

La formation de l'éducateur comprend trois années à l'enseignement secondaire technique (12^e, 13^e et 14^e). A l'élève ayant réussi la classe de 14^e est délivré un diplôme de bac technique ainsi que le diplôme d'Etat de l'éducateur.

Domaines d'activités:

L'infirmier et les autres professionnels de la santé travaillent dans les établissements hospitaliers, dans les maisons de soins, les maisons de retraite et les soins à domicile, parfois dans des entreprises ou administrations.

Les détenteurs d'un diplôme de cette division peuvent poursuivre des études supérieures entre autre pour les professions d'infirmier gradué, de masseur-kinésithérapeute, d'ergothérapeute, d'assistant social, voire même, dans certains cas, de médecin, de vétérinaire ou de pharmacien.

L'éducateur travaille dans les institutions qui accueillent ou prennent en charge des enfants, des jeunes, des adultes, des personnes âgées, des personnes en difficulté ou présentant un handicap.

Le détenteur du diplôme d'éducateur peut envisager entre autre des études supérieures pour les professions d'éducateur gradué, de pédagogue, d'assistant social, de sociologue, de psychologue.



* Candidats à la formation de l'éducateur doivent être détenteurs du certificat de réussite de 5 années d'études secondaires ou secondaires techniques (régime technique).

LES CRITÈRES DE PROMOTION AU CYCLE INFÉRIEUR

1) Le texte intégral du règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant « l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire » se trouve sur le site Internet :

www.men.public.lu à la rubrique « Système éducatif - Enseignement post-primaire ».

2) Ces modalités de promotion valent seulement pour les classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. À partir de la classe de 10^e les conditions changent.

Branches

En classe de 7^e, les branches suivantes sont enseignées :

- français ;
- mathématiques ;
- allemand / luxembourgeois ;
- sciences sociales ;
- sciences naturelles ;
- éducation technologique et branches d'expression.

Dans les classes de 8^e et de 9^e, l'anglais s'y ajoute.

L'élève choisit en plus la branche « formation morale et sociale » ou « instruction religieuse et morale » qui intervient dans le calcul de la moyenne générale.

Notes

Pour chaque branche la note trimestrielle est la moyenne des notes des devoirs en classe. Sur la base des interrogations orales ou écrites, entre 1 et 4 points peuvent être ajoutés ou retranchés à cette moyenne.

Note annuelle

La note annuelle d'une branche est la moyenne des notes trimestrielles.

Moyenne générale annuelle

La moyenne générale annuelle est la moyenne de toutes les notes annuelles. Cette moyenne peut être « pondérée ».

Réussite et échec

Pas de note insuffisante :

L'élève réussit si toutes ses notes annuelles sont suffisantes (30 points au moins).

Une ou plusieurs notes insuffisantes :

L'élève réussit également s'il a obtenu une moyenne générale annuelle de 45 points au moins même s'il a des notes insuffisantes.

L'élève échoue si le nombre des notes insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total de branches qui sont au programme de la classe fréquentée.

Dans l'hypothèse que le nombre de notes insuffisantes ne dépasse pas ce seuil, l'élève peut réussir si les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève peut compenser une seule note annuelle insuffisante d'au moins 20 points s'il a 36 en moyenne.
- L'élève peut compenser deux notes annuelles insuffisantes d'au moins 20 points s'il a 38 en moyenne.

Cependant : Les deux notes à compenser ne doivent pas, les deux à la fois, faire partie du groupe de branches « allemand, français et 'éducation technologique et branches d'expression' » si l'élève est en 9 TE ou en 9 PO ;

ou du groupe de branches « allemand, français et 'options' » si l'élève est en 9 PR. Dans ce cas, le conseil de classe impose à l'élève un ajournement dans une des branches en question.

D'une manière générale...

... les notes non compensables entraînent un ajournement. Au cycle inférieur, cet ajournement prend la forme d'un travail de révision dont le contenu et les modalités sont fixés par le conseil de classe.

Dans les branches compensées, le conseil de classe peut également imposer un travail de révision, avec ou sans épreuve. Dans le cas d'une épreuve, la note est mise en compte comme note obtenue au début de l'année scolaire suivante.

LE BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

Il est désormais possible de préparer au Luxembourg le bac international conformément aux stipulations de « l'Organisation du Baccalauréat International » qui a son siège à Genève.

Ce bac est offert et reconnu dans la plupart des pays du monde.

Pour qu'il soit reconnu par les autorités luxembourgeoises, un bac international doit répondre à des critères définis dont certains sont spécifiques pour notre pays.

Le bac international au LTC

Public cible :

Jeunes à partir de 15 ans arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en langue française, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.

Branches enseignées :

- français (langue maternelle)
- anglais (niveau très élevé)
- sciences humaines
- sciences expérimentales
- mathématiques et informatique
- arts et options.

La formation est complétée par : les sports, la théorie de la connaissance et la rédaction d'un mémoire.

Spécificités :

4 années d'études comprenant :

- 2 années préparatoires (4^e et 3^e)
- 2 années du programme proprement dit (2^e et 1^{ère})
- Langue véhiculaire: français
- Langue A1 : français (langue principale)
- Langue A2 : anglais (langue secondaire)

L'allemand est enseigné à un niveau adapté.

Les débutants sont acceptés en classe de 4^e.

Conditions d'admission :

- très bonne maîtrise du français et bonnes connaissances en anglais ;
- 5^e ES réussie ou 9^e théorique avec une moyenne générale de ≥ 45 points ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ;
- traitement individuel des dossiers ;
- test d'admission en langues et en mathématiques.

Lycée Technique du Centre (LTC)
Madame Netty MAAS
106, av. Pasteur, L-2309 Luxembourg
Tél. : 47 38 11-1 / Fax : 46 02 98
E-mail : antoinette.maas@education.lu
Site Internet : <http://www.ltc.lu>

Le bac international à l'AL

Le programme s'adresse particulièrement aux élèves récemment arrivés au Luxembourg et parlant couramment l'anglais. L'anglais enseigné est d'un niveau très élevé.

Des informations détaillées seront fournies par :

Athénée de Luxembourg (AL)

Monsieur Jean KRIER

24, bd Pierre Dupong,

L-1430 Luxembourg

Tél. : 26 04 61 16 / Fax : 26 04 62 34

E-mail : jean.krier@education.lu

Site Internet : <http://www.ibo.org>

Autres lycées...

Les deux autres institutions (privées) qui préparent le baccalauréat international, mais avec un programme quelque peu différent, sont:

- Fräi-öffentlech Waldorfschoul asbl
45, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg
Tél. : 46 69 32 / Fax : 22 02 08
e-mail: info@waldorf.lu
Site Internet : <http://www.waldorf.lu>
- International School of Luxembourg asbl
36, bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg
Tél. : 26 04 40 / Fax : 26 04 47 04
e-mail : information@islux.lu
Site Internet : <http://www.islux.lu>

LES LYCÉES TECHNIQUES

LES ADRESSES

Région Centre

Lycée Technique des Arts & Métiers (LTAM) 19, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg Directrice : Mme Véronique SCHABER Renseignements - tél. : 46 76 16-205 www.ltam.lu	Lycée Josy Barthel, Mamer (LJBM) rue Gaston Thorn, L-8268 Mamer Directeur : M. Claude CHRISTNACH Renseignements - tél. : 26 31 40-1 www.ljbm.lu	Lycée Technique de Bonnevoie (LTB) 119, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg Directeur : M. Jean-Marie WIRTGEN Renseignements - tél. : 40 39 45-205 www.ltb.lu
Lycée Technique du Centre (LTC) 106, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg Directeur : M. Jean-Paul LENERTZ Renseignements - tél. : 47 38 11-1 Annexe Kirchberg : rue R. Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg Renseignements - tél. : 43 43 32-1 www.ltc.lu	Lycée Technique Michel-Lucius (LTML) 157, av Pasteur, L-2311 Luxembourg Directrice : Mme Pascale PETRY Renseignements - tél. : 47 33 05 50 www.ltml.lu	Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) Siège : 27, rue Barblé, L-1210 Luxembourg Directrice : Mme Marianne GILLEN Renseignements - tél. : 44 11 37 46 Centre de Formation Luxembourg: Val Saint-André, L-1128 Luxembourg Renseignements - tél. : 26 44 54-1 www.ltps.lu
Lycée Technique École de Commerce et de Gestion (LTECG) 21, rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg Directrice : Mme José FRIDERES Renseignements - tél. : 26 04 50 www.ltecg.lu	École Privée Fieldgen (EPF) 21, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg Directrice : Mme Renelde URBAIN Renseignements - tél. : 49 94 31-268 www.epf.lu	Lycée-École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND) 4, rue Marguerite de Busbach, L-1269 Luxembourg Directeur : M. Alain SIMONELLI Renseignements - tél. : 43 40 91 www.epnd.lu
Lycée Technique Privé Emile Metz (LTPem) 50, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg Directeur : M. Théo THILL Renseignements - tél. : 43 90 61-461 www.ltpem.lu	Fraï-öffentlech Waldorfschoul Lëtzebuerg 45, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg Direction : Direction collégiale Renseignements - tél. : 46 69 32 www.waldorf.lu	

Région Ouest

Atert-Lycée (ALR) 1, rue du Lycée, L-8508 Redange Directeur : M. Claude BOEVER Renseignements -tél. : 26 62 32 20 www.alr.lu		
---	--	--

Région Sud

Lycée Technique Esch-sur-Alzette (LTE) 32, rue Henri Koch, L-4354 Esch-sur-Alzette Directeur : M. Gilbert ENGEL Renseignements - tél. : 55 95 45-205 www.lte.lu	Lycée Technique de Lallange (LTL) Place Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette Directeur : M. Claude LOESCH Renseignements - tél. : 55 95 42-305 /www.ltl.lu	Lycée technique Mathias Adam (LTMA) bâtiment A : Boîte postale 25, L-4101 Lamadelaine Directeur : M. Edgar MÜLLER bâtiment B : Boîte postale 20, L-4504 Oberkorn Renseignements - tél. : 50 87 30-206 www.ltma.lu
Lycée technique Nic. Biever (LTNB) 28, rue du Parc, L-3542 Dudelange Directeur : M. Roger ROTH Renseignements - tél. : 51 60 31 www.ltnb.lu	Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) Centre de Formation Bascharage 13, rue de l'Église, L-4922 Bascharage Directrice adjointe: Mme Albertine Flammang Renseignements - tél. : 54 64 74 202 www.ltps.lu	Lycée Technique École Privée Marie-Consolatrice (EPMC) 101, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette Directeur : M. Charles GRETHEN Renseignements - tél. : 57 12 57-1 www.epmc.lu
Lycée Bel-Val (LBV) 100, avenue du Blues, L-4368 Belvaux Directrice: Astrid SCHULLER Renseignements - tél. : 265547-317 www.lyceebel-val.lu		

Région Est

Lycée technique Joseph Bech (LTJB) 18, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher Directeur : M. Gilles ESTGEN Renseignements - tél. : 75 06 65-205 www.ltjb.lu	Lycée Classique d'Echternach - Lycée Technique d'Echternach (LCE) Ancienne Abbaye, L-6401 Echternach Directeur : M. Henri TRAUFLER Renseignements - tél. : 72 87 15-207 www.lce.lu	Schengen-Lyzeum Perl (SLP) auf dem Sabel 2, D-66706 Perl Directeur : M. Volker STAUDT Renseignements - tél. : 2478 5120 www.schengenlyzeum.eu
---	---	---

Région Nord

Lycée Technique Agricole (LTA) 72, avenue Salentiny, L-9080 Ettelbrück Directrice : Mme Martine HANSEN Renseignements - tél. : 81 85 25-1 www.lta.lu	Lycée Technique d'Ettelbrück (LTett) 71, avenue Salentiny, L-9080 Ettelbrück Directeur : M. Lucien KLEIN Renseignements - tél. : 81 92 01-305 www.ltett.lu	Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH) rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch Directrice : M. Betsy REISEN Renseignements - tél. : 80 87 91-1 www.lthah.lu
Lycée du Nord (LN) 19, rue Général Patton, L-9551 Wiltz Directeur : M. Pierre KOPPES Renseignements - tél. : 95 93 20-232 www.lnw.lu	Nordstad-Lycée (NOSL) 17, rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch Directeur : M. Jean-Claude HAVÉ Renseignements - tél. : 80 47 54-25 www.nosl.lu	Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) Centre de Formation Ettelbrück : 79, rue de Welscheid L-9090 Warken Directrice adjointe: Mme Thérèse Tesch Renseignements - tél. : 81 73 81-201 www.ltps.lu
École Privée Sainte-Anne (EPSA) 108, Grand-rue, L-9051 Ettelbrück Directrice : Mme Sabine AUGUSTIN Renseignements - tél. : 81 22 10-211 www.sainte-anne.lu	Lycée Technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) 46, rue de la Gare, L-7535 Mersch Directeur : M. Henry WELSCHBILLIG Renseignements - tél. : 26 32 34-1 www.ltpes.lu	

LES INTERNATS

CENTRE

- Internat Fieldgen, Luxembourg :
accueille les jeunes filles de l'École privée
Fieldgen
Renseignements - tél. : 49 94 31-536
www.epf.lu
- Convict Épiscopal de Luxembourg :
accueille les garçons des lycées de la
Ville de Luxembourg
Renseignements - tél. : 44 743-206
www.restena.lu/convict

OUEST/EST

- Atert-Lycée Réiden
accueille un nombre limité de jeunes filles et
de garçons du ALR
Renseignements - tél. : 26 62 32 20
www.alr.lu
- Institution St Willibrord, Echternach :
accueille les garçons du lycée
d'Echternach
Renseignements - tél. : 72 03 13-1
www.restena.lu/isw

NORD

- Internat Notre-Dame de Lourdes,
Diekirch :
accueille une cinquantaine de jeunes filles
des lycées de Diekirch et d'Ettelbrück
Renseignements - tél. : 80 33 46
- Internat Jos. Schmit, Diekirch :
accueille les élèves des lycées de la
région Ettelbrück-Diekirch
Renseignements - tél. : 80 34 40-1
www.internat-diekirch.lu
- Internat Lycée Technique Hôtelier
Alexis Heck, Diekirch :
accueille les élèves du
Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck
Renseignements - tél. : 80 87 91-1
www.lthah.lu
- Internat de Mersch :
accueille les jeunes filles du lycée de
Diekirch,
annexe Mersch
Internat de jour pour garçons et filles
Renseignements - tél. : 32 02 22 240
www.lcd.lu
- Pensionnat St Joseph, Ettelbrück :
accueille les garçons du
Lycée Technique Agricole d'Ettelbrück
Renseignements - tél. : 81 79 41-1
www.restena.lu/psje
- École privée Sainte-Anne, Ettelbrück :
accueille les jeunes filles
de l'École privée Sainte-Anne
Renseignements - tél. : 81 22 10-211
www.sainte-anne.lu
- Internat du Nord
accueille 24 jeunes filles et garçons du
Lycée du Nord
Renseignements - tél. : 26 95 23-1
- Lycée du Nord, Wiltz :
accueille les élèves du Lycée du Nord
Renseignements - tél. : 95 73 73
www.lnw.lu
- Internat Sigefroi de Mersch
accueille les élèves du LEM et du LTPES
Renseignements - tél. : 26 89 00 702
www.lem.lu

LES SERVICES D'ORIENTATION ET DE CONSEIL

CPOS - Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

Qui sommes-nous ?

- Le **CPOS** est une administration du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.
- Le **CPOS** s'adresse aux jeunes à partir de 11 ans, aux parents, tuteurs et familles. Il collabore avec d'autres acteurs professionnels dans le domaine psycho-socio-éducatif.
- Le **CPOS** se compose d'un personnel administratif, de psychologues et d'une documentaliste.

Offres

- ✧ **Informations sur les études post-primaires au Luxembourg et à l'étranger**
Documentation sur les différents systèmes et formations scolaires (filières, programmes, établissements scolaires, internats, etc).
- ✧ **Orientation scolaire et professionnelle**
Bilan, évaluation des intérêts professionnels et entretiens d'aide en orientation.
- ✧ **Accompagnement psychologique et thérapeutique**
Adolescents présentant des difficultés psychologiques et relationnelles, prise en charge individuelle et familiale.
- ✧ **Gestion des subsides et bourses pour études post-primaires au Luxembourg et à l'étranger**
Subsides pour élèves de familles à revenus modestes, subsides en cas de situations familiales difficiles.
- ✧ **Organisation des cours de rattrapage pour la Ville de Luxembourg**
Cours de rattrapage organisés avant les ajournements de septembre à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 9.00 à 12.00 hrs et de 13.00 à 17.00 hrs.

Sur rendez-vous.

Permanence pendant les vacances scolaires.

Centre de Psychologie
et d'Orientation Scolaires
Maison de l'Orientation
58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg
Tel: 247 - 75910 / Fax : 45 45 44
info@cpos.lu www.cpos.public.lu

SPOS - Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires

Qui sommes-nous ?

- Le **SPOS** est un service qui fonctionne dans chaque lycée secondaire et secondaire technique.
- Le **SPOS** s'adresse aux jeunes à partir de 12 ans, aux parents, tuteurs, familles et enseignants. Il collabore avec d'autres acteurs professionnels dans le domaine psycho-socio-éducatif.
- Le **SPOS** se compose en principe d'un ou de plusieurs psychologues, d'assistants sociaux, d'éducateurs gradués et d'enseignants-orienteurs.

Offres

- ✧ **Informations sur le système scolaire**
Structures et programmes de différents types d'enseignement, conditions d'admission aux différentes formations, différents types de métiers, possibilités de changement d'école, de section et de classe.
- ✧ **Orientation scolaire et professionnelle**
Aptitudes scolaires et professionnelles, intérêts personnels, élaboration de projets professionnels et d'études.
- ✧ **Accompagnement psychologique, pédagogique et social**
Problèmes scolaires: méthode d'apprentissage, gestion de stress, problèmes personnels et relationnels (mal-être, situations de conflits, séparation, etc), problèmes sociaux (difficultés financières, guidance sociale, lien école-domicile, etc).
- ✧ **Activités para et périscolaires**
Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie, éducation sexuelle, prévention de la violence, éducation à la santé, médiation scolaire, activités culturelles et sportives.

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi, de préférence sur rendez-vous.

Adresses :

Adresse du lycée. Voir aussi le site Internet du lycée.

ALJ-ACTION LOCALE POUR JEUNES

www.alj.lu

L'ALJ est un service décentralisé avec 10 bureaux régionaux. Les éducateurs gradués de l'ALJ offrent

- Information
- Soutien
- Accompagnement

aux jeunes de transition de l'école vers la vie professionnelle, soit à tout jeune qui cherche

- un poste d'apprentissage
- un travail
- un nouveau projet professionnel
- une nouvelle formation

Les collaborateurs peuvent accompagner le jeune qui en fait la demande lors de cette phase de transition en le soutenant lors de la définition de son projet professionnel et de la réalisation concrète de celui-ci comme par exemple de la rédaction du CV, de la lettre de motivation, de la préparation de l'entretien d'embauche, de l'organisation personnelle et de l'inscription dans une école.

ALJ Differdange
23, Grand-Rue
L-4575 Differdange
tél. et fax : 58 57 20 / 58 39 15
email : alj-diff@education.lu
veuillez prendre rdv

ALJ Dudelange
Annexe de l'Hôtel de Ville
L-3401 Dudelange
tél : 54 69 69 / 51 61 21 208
fax : 51 61 21 205
email : alj-esch@education.lu
veuillez prendre rdv

ALJ Esch-sur-Alzette
40-42, rue du Fossé
L-4123 Esch-sur-Alzette
tél : 54 79 72 / 54 69 69
fax : 54 69 69
email : alj-esch@education.lu
permanence : mardi et jeudi de 14.30 à 17.00
heures ou sur rdv

ALJ Luxembourg
Maison de l'Orientation
58, bd Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg
tél : 2477 5941 / 5942 / 5943
fax : 40 37 06
email: alj-lux@education.lu
permanence : mardi et jeudi de 13.00 à 16.00
heures ou sur rdv

ALJ Mersch
9a, impasse Aloyse Kayser
L-7541 Mersch
tél : 32 92 83
fax : 32 92 73
email: alj-mer@education.lu
veuillez prendre rdv

ALJ Redange/Attert
1, rue de Niederpallen
L-8506 Redange/Attert
tél et fax : 23 62 05 84
email : alj-redange@education.lu
veuillez prendre rdv

ALJ Ettelbruck
40, av Lucien Salentiny
L-9080 Ettelbruck
tél : 81 86 20 / 81 08 08
fax : 8186 20
email : alj-ett@education.lu
veuillez prendre rdv

ALJ Grevenmacher
15, rte de Trêves
L-6793 Grevenmacher
tél et fax : 74 86 12
email : alj-wass@education.lu
veuillez prendre rdv

ALJ Junglinster
2, rte d'Echternach
L-6114 Junglinster
tél : 26 78 28 64
fax : 26 78 29 13
email: alj-junglinster@education.lu
veuillez prendre rdv

ALJ Wiltz
8-10, Grand-Rue
L-9501 Wiltz
tél et fax : 95 08 57
email: alj-wiltz@education.lu
veuillez prendre rdv

Direction de l'ALJ : Claudine Colbach
MENFP
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
tél : 247 85906
fax : 47 41 16
email : claudine.colbach@men.lu

ADEM – Orientation professionnelle

www.adem.public.lu

Le service d'Orientation professionnelle de l'ADEM a pour mission d'aider le jeune et l'adulte dans leur choix de la carrière professionnelle et de la profession.

Les jeunes de tous ordres d'enseignement et les adultes au cours de la vie professionnelle peuvent recourir à l'avis du conseiller d'orientation du service de l'Orientation professionnelle, qui tient compte avant tout des intérêts, des aptitudes et des capacités des candidats. Le conseiller d'orientation prend aussi en considération la situation de l'emploi,

son évolution et ses chances d'avenir dans les métiers et professions. Les suites à donner par les candidats sont facultatives à l'égard du conseil d'orientation et du poste d'apprentissage ou du travail proposé.

Les candidats à une formation professionnelle relevant de la législation sur l'apprentissage doivent se présenter au service d'Orientation professionnelle avant leur entrée en apprentissage.

Luxembourg :

Maison de l'Orientation
ADEM-Orientation professionnelle
B.P. 19
L-2010 Luxembourg
2478 5480 ou 8002 4646 (appel gratuit)

Wiltz :

25, rue du Château,
L-9516 Wiltz
Tél. : 24 77 54 94

Diekirch :

2, rue Clairefontaine,
L-9220 Diekirch,
Tél. : 80 29 29 511

Esch-sur-Alzette :

21, rue Pasteur,
L-4276 Esch-sur-Alzette
Tél. : 24 77 54 11

Dudelange :

56, rue du Parc,
L-3542 Dudelange
Tél. : 51 61 21 208

Differdange :

23, Grand-rue,
L-4575 Differdange
Tél.: 24 77 53 65

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg
Tél. : 2478 5239
www.men.public.lu

Chambres Professionnelles

- **Chambre d'Agriculture**

261, route d'Arlon, L-8011 Strassen
Tél. : 31 38 76-1 / Fax : 31 38 75
www.lwk.lu
- informations sur les métiers de l'agriculture.

- **Chambre de Commerce**

7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg
Tél. : 42 39 39-1 / Fax : 43 83 26
www.cc.lu
- informations sur les professions de la
vente, du commerce, de l'hôtellerie,
de l'industrie.

- **Chambre des Métiers**

2, Circuit de la Foire Internationale
BP 1604, L-1016 Luxembourg
Tél: 42 67 67 -1 Fax: 42 67 87
www.cdm.lu
- informations sur les professions dans le
domaine artisanal

- **Chambre des Salariés**

18, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg
Tél. : 48 86 16-1 / Fax : 48 06 14
www.csl.lu
- informations sur les droits des salariés, sur
tous les professions / métiers.

« anelo » - Fiches d'informations des métiers et professions

« anelo » est un site Internet qui propose des informations détaillées sur tous les métiers.

Le site www.beruffer.anelo.lu permet une recherche sur les professions et les métiers par thème, par ordre alphabétique, textuelle.

La formation ainsi que les champs d'activités y sont présentés de façon détaillée.

Le site www.beruffer.anelo.lu

Le site Internet www.beruffer.anelo.lu contient une base de données sur les métiers et professions auxquels on peut accéder grâce aux formations professionnelles et autres offertes par l'enseignement public luxembourgeois, de même que des informations sur les études supérieures.

Les informations qu'on y trouve sont les suivantes :

- * description du métier (textes et photos) ;
- * champ d'activité du métier ;
- * conditions de travail ;
- * les compétences requises ;
- * les conditions d'accès ;
- * le diplôme final (du CCP au BTS) ;
- * la description de la formation ;
- * les établissements scolaires qui dispensent la formation ;
- * les chambres professionnelles compétentes.

Ce site a été élaboré par un groupe mixte composé de représentants :

- du CPOS,
- du CEDIES,
- des SPOS,
- de l'Orientation professionnelle,
- du Service de la formation professionnelle, du Centre de technologie, du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,
- ainsi que des Chambres professionnelles.

Il constitue une aide précieuse dans la démarche d'orientation professionnelle des jeunes, soit en tant qu'outil de travail pour les professionnels de l'orientation, soit comme aide à l'orientation pour le jeune qui explore le monde des professions.